## DÉPARTEMENT . TARN ET GARONNE

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **COMMUNE DE MOISSAC**

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN REÇU À LA SOUS-PRÉCECTURE LE: 17 BEC. 2014

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALISM - 82

#### L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE 15 décembre (15/12/2014)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 décembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, M. Daniel BOTTA, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, Mme Christine HEMERY, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Mathieu RICHARD, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

#### **ETAIENT REPRESENTES:**

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par M. Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), **Conseillère Municipale**.

#### **ETAIT EXCUSE:**

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal

Mme Daniel CALVI est nommé secrétaire de séance.

# DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE MOISSAC DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

01 - 15 Décembre 2014

ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE (SMEP)

Rapporteur: M. Le MAIRE

**Vu** la délibération n° 21 du conseil municipal du 24 avril 2014 portant élection des représentant de la Commune au Syndicat Intercommunal Moissac – Valence d'Agen – Puymirol (VMP);

Vu le courrier du Président du Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP) du 27 octobre 2014 ;

**Considérant** le regroupement de 3 entités : le Syndicat de distribution VMP, le Syndicat Mixte de production VMP et la Commune de Valence d'Agen au sein d'une entité unique : Syndicat Mixte d'Eau Potable (SMEP).

**Considérant** que la délibération du conseil municipal désignant deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au Syndicat Intercommunal Moissac – Valence d'Agen – Puymirol (VMP) n'a plus lieu d'être.

**Considérant** que désormais, il convient d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour sièger au Conseil Syndical du SMEP.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletín de vote. Se porte candidat Monsieur Daniel CALVI. Le dépouillement a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 29 A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral 0 RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 29 Maiorité absolue 15 A obtenu: M. Daniel CALVI: 29 VOIX Se porte candidat M. Jean-Luc GARRIGUES Le dépouillement a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 30 A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral 0 RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés 30 Majorité absolue 16 A obtenu: M. Jean-Luc GARRIGUES 30 VOIX Se porte candidat Mme Pierrette ESQUIEU. Le dépouillement a donné les résultats ci-après : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 30 A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral 0 30 RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés Majorité absolue 16 A obtenu: 30 VOIX Mme Pierrette ESQUIEU:

Se porte candidat Mme Anne-Marie SAURY.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral

0 30 16

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés Majorité absolue

A obtenu:

Mme Anne-Marie SAURY:

30 VOIX

Sont élus

OUTIL CIUS I	
DELEGUES TITULAIRES	
M. Daniel CALVI	
M. Jean-Luc GARRIGUES	
<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>	
Mme Pierrette ESQUIEU	
Mme Anne-Marie SAURY	

#### Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'élection de MM. CALVI, GARRIGUES Jean-Luc en tant que délégués titulaires et de Mmes ESQU!EU et SAURY en tant que délégués suppléants pour représenter la Commune au Conseil Syndical du SMEP.

**DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération n° 21 du conseil municipal du 24 avril 2014.

Pour copie conforme

Moissac le 16 décembre 2014

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

RECUÀLA SGUS-PRÉFECTURE

LE: 17 DEC. 2014

CASTELSARRASIN - 82

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :